

R. le Ministre / Mail
DV8/1 → Elément
de rapport à NY

CONFIDENTIEL

The Permanent Mission
of the Kingdom of Morocco
to the United Nations'
New York



البعثة الدائمة للمملكة المغربية
لدى الأمم المتحدة
نيويورك

TELEPHONE: (212) 421-1580	FAX: (212) 980-1512 / (212) 421-7826	
MONSIEUR LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DE LA COOPERATION RABAT		
DESTINATAIRE PRINCIPAL : CAB/1- CAB/2- SG/4- DG/8/1	CONFIDENTIEL	
FAX N°: FC/ 48 /OK	DATE: 18 Février 2014	PAGE(S):

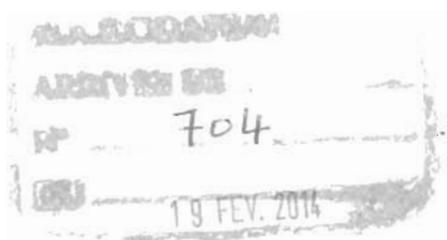
OBJET : Question nationale/Entretien avec la Mission française.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que l'experte française en charge la question nationale, Mme Mariame Diallo, a informé cette Mission de ce qui suit :

I : Démarche américaine :

1- Le Représentant Permanent Adjoint à la Mission américaine, Mme Rosemary DiCarlo a entretenu récemment, son homologue français, M. Alexis Lamek, au sujet de l'échéance d'Avril concernant le Sahara marocain. Elle a tenu les propos suivants :

- La partie américaine veut éviter les problèmes de l'année dernière ;
- Cette année, ils souhaitent mieux préparer l'échéance d'Avril, en évitant de faire cavalier seul (comme l'année dernière) et en procédant à des consultations exhaustives avant de circuler un projet de résolution au Groupe des Amis ;
- L'Administration américaine fait face à beaucoup de pression de la part des ONG à Washington, sur la question des droits de l'Homme au Sahara ;
- Les américains ne souhaitent pas avoir de longues discussions sur la question des droits de l'Homme en Avril prochain ;
- C'est pour cela qu'ils souhaitent une action du Maroc sur trois aspects principaux, en l'occurrence : le non jugement des civils par le Tribunal Militaire ; la légalisation d'ONG « sahraouies » (ASVPDH et CODESA, avec insistance particulière sur la première), et enfin, un suivi international de la situation des droits de l'Homme, sous l'égide du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme (visite de Mme Pillay à Rabat et annonce d'une visite du HCDH au Sahara marocain et dans les camps de Tindouf) ;
- Ainsi, les américains pourront-ils présenter ces initiatives comme réponse à la pression des ONG ;
- A une question de M. Lamek sur l'attitude américaine si le Maroc ne répondait pas, ou insuffisamment, aux attentes de Washington, Mme DiCarlo n'a pas apporté de réponse, mais a estimé que le langage sur les droits de l'Homme dans la résolution n'est pas assez fort et devrait être renforcé ;
- Les américains font des démarches similaires auprès de la France et de la Grande Bretagne à Rabat et à Londres.



Pour sa part, le diplomate français aurait mis l'accent sur les efforts consentis par le Maroc pour la promotion et la protection des droits de l'Homme au Sahara, la responsabilité de l'Algérie et du Polisario dans le blocage du processus politique, le caractère régional du différend, ainsi que sur l'importance de la protection des droits des « réfugiés » dans les camps de Tindouf, en procédant au recensement.

2- Remarques et commentaires :

- Cette Mission a rappelé à Mme Diallo toutes les mesures prises par le Maroc en matière des droits de l'Homme, et qui répondent amplement aux engagements qu'il a volontairement pris ;

- Les démarches américaines, entamées tôt cette année, visent à rapprocher les positions des P3 lors de la négociation de la résolution au sein du Groupe des Amis. Elles visent, également, à sonder et à neutraliser la France, allié principal du Maroc. Elles ont surtout pour objectif de mettre la pression sur le Maroc pour entreprendre des actions au sujet des trois points sus-mentionnés ;

- Selon les français, la négociation de la résolution en Avril prochain, pourrait s'avérer encore une fois difficile, car les américains n'ont pas digéré « leur échec diplomatique » de l'année dernière, et tenteront donc « de marquer des points cette année », en essayant de renforcer la partie sur les droits de l'Homme, tout en évitant la confrontation ;

- Pour le moment, la démarche américaine n'est pas encore claire, car d'une part ils disent vouloir éviter des discussions prolongées sur les droits de l'Homme en Avril prochain, « si le Maroc entreprend certaines mesures », et d'autre part, ils expriment le souhait de renforcer le langage sur les droits de l'Homme dans la résolution ;

- Tout en maintenant notre dialogue constructif avec les P3, il est fondamental de démarcher, dans les meilleurs délais, les deux autres membres du Groupe des Amis en l'occurrence les Russes et les Espagnols, en plus des Chinois ;

- Il est de la plus haute importance de sécuriser une position ferme et combative de la France et une attitude positive de l'Espagne, afin de contenir l'activisme américain. Les anglais seraient, selon la diplomate française, entièrement d'accord avec le contenu et le format de la démarche actuelle américaine.

II. Rapport du Secrétaire Général :

- L'experte française nous a informé que le Département des Opérations de maintien de la paix a entamé le processus de rédaction du rapport du Secrétaire Général sur le Sahara marocain. A cet égard, elle rencontrera demain, Mme Susan Allee, « Chef de l'équipe opérationnelle intégrée pour le Moyen Orient et le Sahara occidental », au sujet des observations de la France sur le contenu du rapport.

- A cet égard, cette Mission a partagé avec l'experte française les éléments que je compte développer avec les Départements des Affaires Politiques et des Opérations de maintien de la paix, et le Cabinet du Secrétaire Général, dans les prochains jours :

- Les derniers rapports du Secrétaire Général ont contribué à compliquer la négociation de la résolution ;
- Le rapport doit être à l'abri de l'instrumentalisation par l'une des parties au différend. Or, en se focalisant à tort, sur la question périphérique des droits de l'Homme, les derniers rapports ont antagonisé le Maroc et joué le jeu du polisarico et de l'Algérie. Le rapport de cette année ne doit pas se concentrer sur la question des droits de l'Homme, doit reconnaître les réalisations du Maroc en la matière et doit éviter de faire toute conclusion ou recommandation qui compromettrait la neutralité des Nations Unies ;
- De même, le fait de réserver une partie entière aux présumés défis auxquels la MINURSO fait face, et de surdimensionner ces défis, va à l'encontre de la coopération dont jouit cette Mission de la part des autorités marocaines et a donné une image erronée de la réalité sur le terrain. Le rapport de 2014 doit clore cette question dite des défis, et mettre en exergue les mesures prises par le Maroc pour renforcer sa coopération avec la MINURSO ;
- La partie relative à l'Union Africaine ne doit plus figurer dans le rapport, car cette organisation qui avait une certaine tâche dans le cadre du plan de règlement, ne joue plus aucun rôle pour ce qui est du processus politique mené sous les seuls auspices des Nations Unies. En outre, le Maroc rejette toutes les tentatives de l'Union Africaine de s'ingérer dans le processus politique et donc, il n'acceptera aucune mention dans le rapport de prétendus contacts avec cette organisation ;
- Des chapitres comme ceux sur les migrants irréguliers ou sur les personnes portées disparues n'ont plus aucune raison de figurer dans le rapport ;
- La question de l'enregistrement des populations des camps de Tindouf a été traitée de manière très avare dans les derniers rapports. Il est temps qu'elle reçoive toute l'attention nécessaire dans le rapport de cette année, en ce qu'elle constitue une obligation morale, politique et humanitaire ;
- Le rapport doit se focaliser sur la recherche d'une solution politique selon les paramètres établis par les résolutions consécutives du Conseil de Sécurité ;
- Une attention particulière doit être accordée à certains concepts utilisés dans le rapport et qui sont ceux de nos adversaires.

- En prévision de mes entretiens avec les responsables onusiens sus-mentionnés, je vous saurais gré de bien vouloir me communiquer tous les éléments pouvant étayer nos argumentaires (suivi des visites des procédures spéciales, mesures réglementaires et législatives, actions du Conseil Economique, Social et Environnemental et du CNDH, visites dans les provinces du sud...).



Haute Considération
L'Ambassadeur, Représentant Permanent

Mohammed LOUICHKI